

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du mardi 25 juin 2024

Dole - 18H

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 61

Nombre de procurations : 13 Nombre de votants : 74

Date de la convocation : 18 juin 2024 Date de publication : 02 juillet 2024

Conseillers présents

TRONCIN Dominique FICHERE Jean-Pascal MARCHAND Sylvette **DAUBIGNEY Jean-Michel ROBERT Jean-Claude** MIRAT Maryline JEANNET Nathalie **GINDRE** Denis NONNOTTE-BOUTON Catherine **MEUGIN Olivier VERNE Pierre** REBILLARD Jean-Michel **GUERRIN Bernard** CHAUCHEFOIN Gérard **ROCHE Paul** SOLDAVINI Grégory CHAUTARD Christophe **BREMOND Gabriel** LEFEVRE Jean-Philippe RIOTTE Christine ANTOINE Patricia **GAUTHRAY-GUYENET Thierry BERTHAUD Mathieu** JEANNEROD Georges CHAMPANHET Stéphane MONNERET Christophe **DIEBOLT Alain ROY Jean-Yves CUINET Jean-Pierre HENRY Micheline** CALINON Séverine **DELAINE** Isabelle **GUIBELIN Hervé** DEMORTIER-BLANC Catherine CROISERAT Jean-Luc MILLIER Cyril GAGNOUX Jean-Baptiste DOUZENEL Alexandre LABOUROT Céline DRAY Frédérike GUIBELIN Marie-Rose **GRUET Olivier HOFFMANN Maurice** DRUET Timothée SAGET Emmanuel **PECHINOT Jacques** GIROD Isabelle PFRNOUX Annie **RYAT Thomas GOMET Nicolas CALLEGHER Aline GRUET Justine** STOL7 Julien LEGRAND Jean-Luc THEVENIN Hélène JABOVISTE Philippe

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine GINET Gérard suppléé par GUERIAUD Didier LAGNIEN Jacques suppléé par MURA-BIRON Aurélie

Conseillers absents ayant donné procuration

MICHAUD Dominique donne procuration à FICHERE Jean-Pascal BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à MARCHAND Sylvette FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à MEUGIN Olivier MANGIN Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane PRAT Hervé donne procuration à DRUET Timothée CHAPIN Jean-Paul donne procuration à TRONCIN Dominique PANNAUX Joël donne procuration à STOLZ Julien DAVID Françoise donne procuration à LEGRAND Jean-Luc RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle BONIN Jean-Luc
CHEVAUX Bruno PAUVRET Emeric
MATHIOT Agnès HERRMANN Nadine
BLANCHET Philippe VIVERGE Patrick

MATHEZ Christian JEANNEAUX Cyriel

<u>Objet</u>: <u>Convention de partenariat - Expérimentation de l'aménagement d'espaces de prairies à l'intérieur du massif de la Forêt de Chaux</u>

Rapporteur: Monsieur Olivier MEUGIN

L'indice nocturne d'abondance mesuré chaque année sur le massif de la Forêt de Chaux fait état d'une densité de cervidés supérieure à la capacité d'accueil du milieu forestier.

Les animaux consomment les plantations et les semis issus de la régénération naturelle, en particulier les chênes, ce qui nuit aux efforts de renouvellement forestier engagés dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique.

Pour protéger les plantations, l'Office National des Forêts (ONF) a procédé à la pose de grillages à l'intérieur du massif (700 ha clos pour environ 100 km de grillage cumulés en avril 2024). Cette situation n'est pas satisfaisante d'un point de vue économique, écologique et paysager.

En outre, ne trouvant à se nourrir en milieu forestier, des cervidés, regroupés en hardes, ont occupé des prairies sur plusieurs communes situées aux abords du massif. Cette présence provoque des dégâts dans les espaces publics, les jardins privés et les exploitations agricoles.

Face à cette situation, il convient de réagir par l'expérimentation de nouveaux aménagements cynégétiques.

Sachant qu'un cerf peut consommer jusqu'à 15 kilos de nourriture par jour, et qu'il privilégiera la consommation d'une végétation herbacée (graminées) plutôt que ligneuse, il est proposé d'aménager des micro-prairies au sein de la forêt domaniale.

Ces micro-prairies seront enherbées à l'intérieur du massif, en particulier sur les accotements des routes forestières non ouvertes à la circulation, pour que les cervidés puissent s'y nourrir et se détournent ainsi de la forêt.

La convention jointe à la présente délibération organise cette expérimentation, dont le Pays Dolois – Pays de Pasteur sera le maître d'ouvrage.

L'ONF en sera le maître d'œuvre. Il sera chargé de la sélection des espèces, en privilégiant des essences locales et en prenant en compte le réchauffement climatique. Il encadrera les travaux (préparation des sols, ensemencement...) et l'entretien annuel par fauche classique.

Le coût de cette expérimentation sera au maximum de 50.000 euros TTC. Il sera réparti entre l'État, le Pays Dolois, l'ONF, la Fédération Départementale des Chasseurs et les 3 EPCI concernés (Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Communautés de Communes Jura Nord et du Val d'Amour). Ceux-ci participeront à hauteur de 20% (soit au maximum 10.000 euros, répartis en trois tiers).

L'objectif est d'enherber au moins 15 ha en surface cumulée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE:

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre l'État, le Pays Dolois, l'ONF, la Fédération Départementale des Chasseurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté de Communes Jura Nord, la Communauté de Communes du Val d'Amour, ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR: 74 ABSTENTION(S): 0

CONTRE: 0 NE SE PRONONCE PAS: 0

DONT 13 PROCURATION(S)

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Environnement

Fait à Dole, le 25 juin 2024. Pour extrait certifié conforme, Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

